

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2017

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Eric DUQUESNOY, Florian CHAMIOT CLERC, Philippe ESCALLIER, Jacqy THEILLOL,

Absentes excusées: Maud BIDET, Stéphanie RIPERT, Christelle MICHEL, Monique GUMERY donne procuration à Philippe ESCALLIER

Absents : Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

M. le maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération promesse de bail emphytéotique administratif pour une petite centrale hydroélectrique sur le torrent du Bayet et de retirer la délibération sur l'approbation du règlement de la cantine RPI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

⇒ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

PRESENTATION ET DEBAT DU PROJET AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, le PADD est la clé de voûte et la ligne de conduite du PLU. Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme.

Le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Suite à plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir au projet qui est proposé au débat ce jour.

Ce PADD est défini en 6 orientations interdépendantes. Chacun des élus a été destinataire en amont du projet. Le document présenté est annexé au compte rendu.

Il est rappelé que les objectifs peuvent encore être réajustés jusqu'à deux mois avant l'arrêt du PLU.

En synthèse:

Orientation 1: Dynamiser le développement démographique et résidentiel.

Orientation 2: Préserver le particularisme des hameaux par la densification

Orientation 3: Reconnaître et protéger la biodiversité comme outil de valorisation et d'aménagement du territoire : Préserver la trame verte et bleue et mettre en œuvre un urbanisme bioclimatique.

Orientation 4: Préserver les activités économiques.

Orientation 5: Définir de nouvelles modalités de déplacements tout mode confondu.

Orientation 6 : Prendre en compte les risques naturels et technologiques.

Le débat est ouvert et les membres du conseil municipal s'expriment sur les orientations du PADD :

- Un élu pose la question du problème de stationnement pour des maisons ou des granges restaurées au cœur du village où il n'y a pas beaucoup de places de stationnement.
- Afin d'optimiser la consommation foncière, les surfaces constructibles seraient de 750m² par logement. Les élus craignent que cela engendre des problèmes de voisinage vu la proximité des habitations.
- Laisser plus de pâtures aux agriculteurs et pas que sur les terrains inondables.
- Afin de baisser la consommation d'énergie et de production de GES (Gaz à Effet de Serre), il est préconisé d'exploiter au maximum, les apports solaires passifs hivernaux. La zone de la Ville est plus ensoleillée l'hiver que la zone des Grangets.
- Est-ce que les constructions sous les lignes Hautes Tension sont autorisées ?
- Est-ce qu'il y aura des modifications au niveau des chalets de montagnes ?
- Qu'est-ce qu'on appelle « diversifier les modes d'occupations » ? C'est favoriser l'implantation d'habitat intermédiaire et la diversité de typologie. Prévoir un pourcentage de logement primo accession et accession sociale.
- Qu'est-ce qu'on appelle les déplacements doux ? Chemins, trottoirs.
- Que signifie « marquage des entrées » ? C'est la signalétique à l'entrée des hameaux.

I) Promesse de Bail emphytéotique administratif : petite centrale hydroélectrique du Torrent du Bayet.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de la microcentrale hydroélectrique sur le Bayet, par la société SAS SHBB, représentée par Ms FERRARI et PILOT.

La microcentrale sera située sur des parcelles communales. Afin de conférer à la SAS SHBB, la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet, il est nécessaire de signer une promesse de bail emphytéotique administratif.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le projet de microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Bayet par la SAS SHBB et autorise M. le maire à signer la promesse de bail emphytéotique.**

II) Demande de subvention à la Région : Plaques et numéros de Rue

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la création des noms de rue à Rognaix et le montant du devis de PIC BOIS d'un montant de 6 660,40€ HT.

Comme la région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne cette action, la municipalité va déposer une demande de subvention.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la demande de subvention au conseil Régional et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.**

III) Gratification à une stagiaire

Monsieur le maire propose d'allouer une gratification à une étudiante ayant effectué un stage au service administratif du 3 au 27 janvier 2017.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 100€ à GEANT CASINO.**

IV) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 35h et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h.

Compte tenu de l'ancienneté de l'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, il est proposé à l'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} aout 2017.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide la création du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2017.

V) Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire Rognaix/St Paul sur Isère.

Monsieur le maire propose de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire en :

- Ajoutant la possibilité pour les enfants de 7 ans et plus, de partir seuls de la garderie à 18h30 avec autorisation écrite du responsable légal.
- De ne plus indiquer les tarifs qui seront votés lors des conseils municipaux respectifs.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les termes du règlement qui rentrera en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

VI) Travaux en forêt communal 2017.

M. Eric DUQUESNOY présente le programme des coupes et des travaux en forêt communale pour 2017.

- **Recettes :** coupe de 370 m³ sur la parcelle 3 pour une vente de 12 500€ HT
- **Dépenses :** nivelage piste forestière et brise roche, entretien périmètre, entretien sentiers, décapage du sol pour régénération pour un montant total de 10 390€ HT.

VII) Approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGD)

Monsieur le maire présente au conseil municipal la procédure du PPGD menée par la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE.

L'article 97-6 de la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové porte obligation pour tout EPCI doté d'un Programme Local d'Habitat approuvé et d'un Quartier Prioritaire de la Ville, de mettre en place un PPGD en y associant les communes membres.

ARLYSÈRE se voit ainsi confier la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux en articulation avec les politiques de l'habitat. Le conseil communautaire a validé le 05/01/2017, le lancement du PPGD.

Conformément à l'article R 441-2-11 du code de la Construction et de l'Habitation, le PPGD doit être soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI qui en a la charge.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017/2023.

VIII) Rapport Prix Qualité Service de l'eau 2016 (RPOS)

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2016. Ce rapport donne des indications techniques et financières. Ce rapport est consultable en mairie de Rognaix.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ce rapport.

IX) Motion de soutien pour le maintien du TGI d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry.

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville, mais également sur la Cour d'Appel de Chambéry.

Il est rappelé que l'activité du Tribunal de Grande Instance d'Albertville est importante et croissante et cela s'explique par des éléments géographiques et économiques particuliers, notamment du fait que le tribunal est situé au carrefour de 4 Vallées sur un territoire comprenant plus de 50 stations de ski de sports d'hiver et qu'il a à connaître, en particulier, des litiges générés par les activités touristiques.

Le 27/04/2017, le conseil communautaire d'ARLYSÈRE a approuvé la motion de soutien pour le maintien du TGI d'Albertville et appelle les élus membres du territoire, les justiciables et les professionnels de la justice à se mobiliser pour exiger et obtenir du ministère de la justice, le maintien du TGI D'Albertville.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal adopte la motion ci-dessus.

X) Motion pour la modification des instructions des Cartes Nationales d'Identité.

Le conseil municipal est invité à débattre de la motion adoptée à l'Assemblée Générale des Maires ruraux de France le 19 mars 2017 quant à l'instruction des demandes de CNI.

Les Maires Ruraux de France :

- réaffirme le rôle de la Mairie comme première maison de service public au plus près de nos concitoyens, les communes doivent rester le 1^{er} point d'accès pour les démarches nécessitant un contact humain.
- Déplorent la réforme imposée aux « forceps », la faiblesse du dispositif mis en place (manque de points de contact, difficulté d'accessibilité...).
- Proposent un déploiement en nombre d'équipement nouveaux...
 - ⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal adopte la motion ci-dessus.**

XI) Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été de 2024.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2014 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.**

■ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :

- ❖ Un courrier a été envoyé aux jeunes pour le renouvellement du CMJ, aucun n'a donné réponse.
- ❖ Suite à un courrier émanant des habitants du lotissement des Grangets, un terrain de boules sera construit en amont du lotissement et sera ouvert à tous les Rognairains.
- ❖ Inauguration du chalet de la Mouche le 25 juin à 12h.
- ❖ Le recensement de la population aura lieu en 2018 sur la commune.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Fait à Rognaix, le 15 juin 2017
Affichage le 15 juin 2017

Le maire,

Patrice BURDET.

